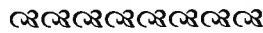




DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
CANTON DE LA ROCHE SUR FORON
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEL n°– 2023/43

MAIRIE DE CRUSEILLES



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois d'avril, le conseil municipal de la commune de CRUSEILLES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la mairie de Cruseilles, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, maire de cette commune.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le mercredi 29 mars 2023.

Présents : 22

Sylvie MERMILLOD, Valérie PERAY, Claude ANTONIELLO, Stéphanie SALLAZ-HINDLE, Robert AMAUDRY, Anne BARRAUD, Patrice CLAVILIER, Chrystel BUFFARD, Nathalie BRUGUIERE, Catherine MILLERIOUX, Sonia EICHLER, Alex CHASSAING, Gaël HACKIERE, Nathan JACQUET, Sylvie RAHON-BISCHLER, Robert PAPES, Alexandra MEYER, Bernard DESBIOLLES, Jérôme JONFAL, Jean-Paul VASARINO, Louis JACQUEMOUD, Solange PAIREL.

Représentés : 4

Neila ROBBAZ, Charline BUFFARD, Marylou BOUCHET, Lionel DUNAND.

Absent : 1

Jean PALLUD.

Quorum : 14

Madame Anne BARRAUD a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Représentés :	4
Absent :	1
VOTE : Votants	26
Pour :	26

OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS AUTOUR DE LA MAISON DE FESIGNY : MODIFICATION DE LA SERVITUDE MONUMENT HISTORIQUE DE LA MAISON DE FESIGNY – PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA)

VU l'arrêté du Préfet de Région n° 14 238 du 10 décembre 2014 portant inscription au titre des monuments historiques de la Maison de Fésigny;

VU la délibération n° 2020/68 en date du 6 octobre 2020, prescrivant la révision d'un Plan Local d'Urbanisme, et définissant les modalités de la concertation,

VU la procédure de mise en place d'un périmètre délimité des abords autour de la Maison de Fésigny, dans le cadre de la révision n° 4 du plan local d'urbanisme de la Commune et approuvée par délibération n° 2021/123 du 07 décembre 2021 ;

VU l'enquête publique conjointe qui s'est déroulée du 16 novembre 2022 au 19 décembre 2022 et l'avis favorable avec une recommandation (celle de supprimer l'emplacement réservé n° 17 destinée à être un parking), émis par le commissaire enquêteur, en date du 30 janvier 2023 ;

Madame le Maire expose le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le périmètre délimité des abords autour de la Maison de Fésigny tels que joints à la présente délibération ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le nouveau périmètre délimité des abords autour de la Maison de Fésigny.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le nouveau périmètre délimité des abords autour de la Maison de Fésigny.

Pour Copie Conforme

Le secrétaire de séance
Anne BARRAUD

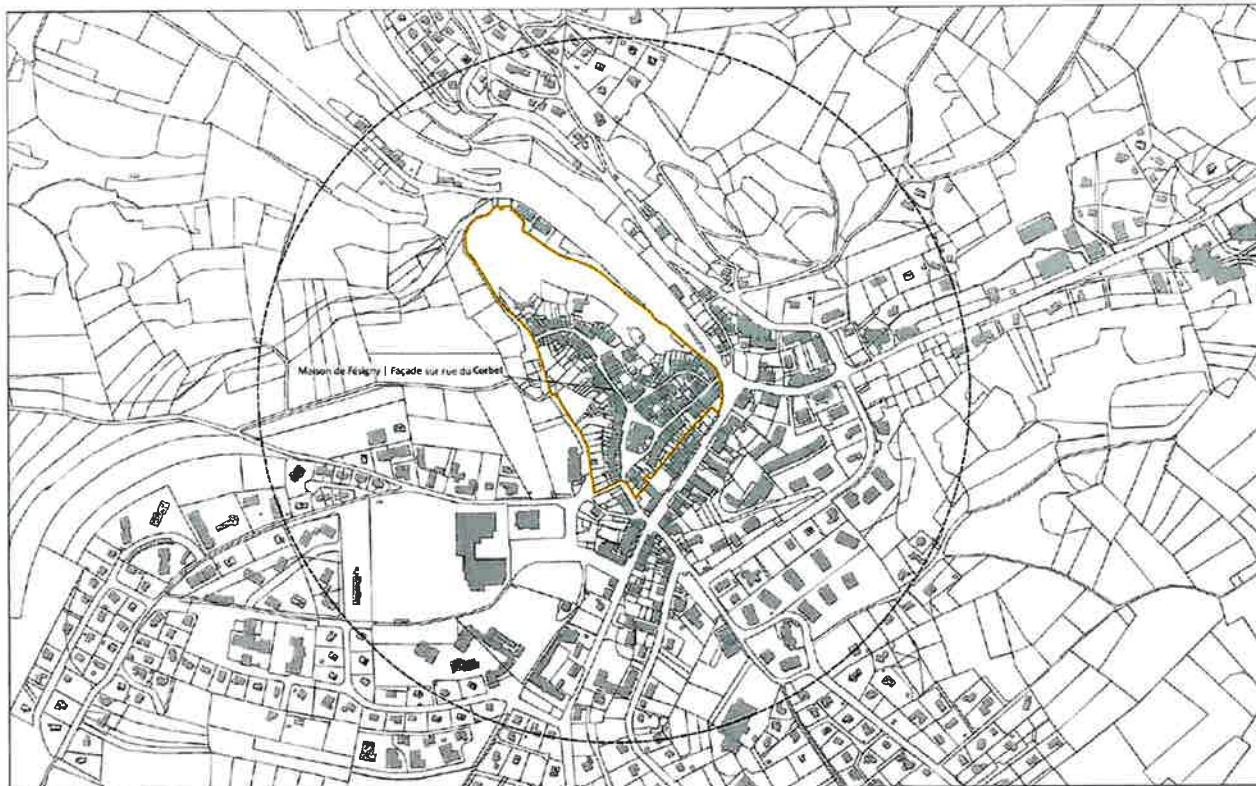


Le Maire
Sylvie MERMILLOD



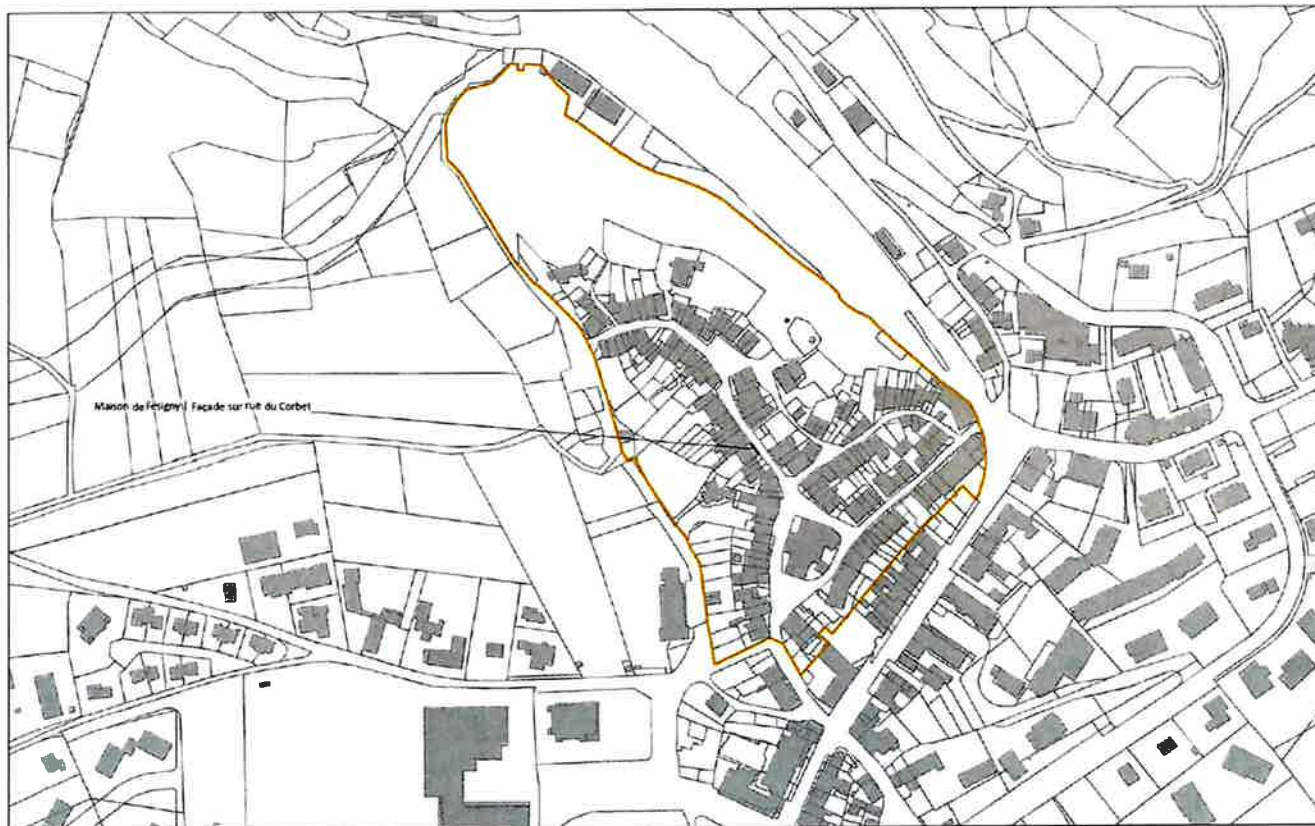
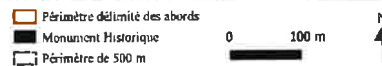
Télétransmise en Sous-Préfecture le : - 6 AVR. 2023

Mise en ligne sur le site internet le : - 6 AVR. 2023



CRUSEILLES
Périmètre délimité des abords (PDA) autour du Monument Historique
Maison de Féigny (façade M.H.I du 10-12-2014)

UDAP de la Savoie et de la Haute-Savoie



CRUSEILLES
Périmètre délimité des abords (PDA) autour du Monument Historique
Maison de Féigny (façade M.H.I du 10-12-2014)

